

Aide à l'équipement numérique des petites et moyennes salles de cinéma publiques

Rubric

Aide

Tag 1

Acteur public

Tag 3

Intercommunalités

Publié le 18 décembre 2019

Reading time

Reading time : 1 minutes

Hat (Teaser)

Le Conseil départemental s'engage à aider l'acquisition par les communes et structures intercommunales de matériel cinématographique destiné à l'équipement initial de projection numérique.

Body

Qui est concerné ?

Le Conseil départemental s'engage à aider l'acquisition par les communes et structures intercommunales de matériel cinématographique destiné à l'équipement initial de projection numérique.

Les modalités de l'aide sont disponibles dans la délibération du 26/10/2011.

.pdf / 64 ko

Délibération - aide à l'équipement numérique des salles publiques de cinéma petites et moyennes

.pdf / 64 ko

[Télécharger](#)

Comment en bénéficier ?

Pour un premier équipement numérique des salles publiques de cinéma, petites et moyennes.

La demande doit être faite par courrier par la collectivité adressé au Conseil départemental de la Haute-Garonne. L'ensemble des pièces justificatives à fournir pour le dossier de candidature est détaillé dans le document suivant.

.pdf / 76 ko

Pièces à fournir - demande de subvention travaux, acquisitions - communes, EPCI, syndicats mixtes

.pdf / 76 ko

[Télécharger](#)

Cadre réglementaire

La candidature doit respecter le cadre général d'intervention avec notamment un autofinancement qui doit demeurer égal à 20 % minimum du coût de l'acquisition, intégrant le soutien automatique du CNCIA (Centre national de la cinématographie et de l'image animée).

.pdf / 311 ko

Cadre général d'intervention - investissements communaux/intercommunaux

.pdf / 311 ko

[Télécharger](#)